



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
Commune de  
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

*Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Municipal  
République Française*

*Séance du 26 septembre 2023  
à 18 heures 30*

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	27

**Date de la convocation**  
20/09/2023

**Date d'affichage**  
29/09/2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Présents :** MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - CRAPONNE Jean Louis - CUP Christine - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - GUINTRAND Tamara - ADAM Carole - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

**Procurations :**

M. CLAUDE André a donné procuration à Mme MORETTI Karine.  
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. FISCHER Lionel.  
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. CACELLI Alex.  
Mme BOUIX Sandra a donné procuration à M. MALEN Serge.  
M. BOLIMON Lionel a donné procuration à Mme PILLOT Marion.  
M. COUSTON Rémy a donné procuration à Mme ADAM Carole.  
Mme PLAZA PUTTI Mireille a donné procuration à Mme RANC Sylvie.

**Secrétaire de séance :** Mme RABERT Guylaine est nommée secrétaire de séance.

**Nature de l'acte :** 9.4 vœux et motions  
DELIBERATION N° 2023-09-59

**OBJET :** *MOTION DE SOUTIEN A LA PROPOSITION DE LOI VISANT A RENFORCER LES SANCTIONS A L'EGARD DES AUTEURS D'ACTES DE VIOLENCE ET DE MENACES ENVERS LES ELUS MUNICIPAUX DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS*

**RAPPORTEUR :** Monsieur Serge MALEN – Maire.

Monsieur le Maire expose que lors des périodes d'émeutes qui se sont déroulées récemment, les maires de plusieurs communes ont dû faire face à des actes de violence et de menaces personnelles dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Deux députés ont déposé une proposition de loi ayant pour objectif d'accroître la protection des élus dans leur vie privée et dans l'exercice de leurs fonctions et de renforcer les peines encourues par les auteurs d'actes de violence à leur égard.

En lien avec l'association des Maires de Vaucluse, il est proposé au conseil municipal de voter une motion de soutien à cette proposition de loi.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 18 septembre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE la motion relative au renforcement de la législation visant à protéger les élus municipaux ci-annexée.

#### RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
27	/	/

Le Maire,  
Serge MALEN



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 29/09/2023  
de la publication le 29/09/2023  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire de séance  
Guylaine RABERT